

ANNEXE 4.2 – QAI

POLLUANT CHIMIQUE : FORMALDEHYDE

Ce tableau est issu du livrable de l'année 2 du GT QAI du projet CAP2030

	Conception du bâtiment	Bâtiment à réception
Méthodes de calcul/mesure	La concentration en formaldéhyde peut être calculée à l'aide d'outils de simulation.	La concentration en formaldéhyde peut être mesurée conformément à l'ISO 16000-3 (méthode d'échantillonnage actif) ou l'ISO 16000-4 (méthode d'échantillonnage passif).
Seuils	Bâtiments résidentiels et non résidentiels (hors établissements recevant du public) : La concentration maximale en formaldéhyde doit être spécifiée conformément à l'EN 16798-1, en se basant sur les valeurs guides de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Moyenne sur 30 min : 100 µg/m³ Etablissements recevant du public : La concentration maximale en formaldéhyde doit être spécifiée conformément au Décret n° 2011-1727 du 2 décembre 2011, au Décret n° 2022-1689 du 27 décembre 2022 et au Décret n° 2022-1690 du 27 décembre 2022. Exposition à court terme (Décret n° 2022-1689) : 100 µg/m³ Valeur pour laquelle des investigations complémentaires sont menées (Décret n° 2022-1690) : 30 µg/m³ Exposition de longue durée (Décret n° 2011-1727) : 10 µg/m³	
Mise en œuvre (niveau expertise et coût)	Expertise : Numérique Coût : - Licence de l'outil numérique gratuite ou payante - Main-d'œuvre	Expertise : Echantillonnage sur le terrain et analyse en laboratoire Coût : - Prérequis : équipement tel que HPLC - Matériaux : 50 – 200 € par échantillon - Laboratoire : 50 – 200 € par échantillon - Main-d'œuvre